

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITE

REDACTION & ADMINISTRATION

44, rue Drouot (Paris 9°) — Téléph. : CENTRAL 69-70

142, rue Montmartre (Paris 2°) — Téléph. CENTRAL 60-82

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Echec et mat

Le mardi 18 juillet, sur le coup de 3 heures M. Klotz a tué... une légende. On peut même dire qu'il a mis en fuite les farceurs, les gens de mauvaise foi et les talapoins de tous calibres, qui s'approprièrent à l'accréditer.

L'occasion est belle depuis deux ans, pour faire au régime républicain une guerre sans merci.

A l'occasion des tragiques événements que nous vivons, des souffrances, des deuils, de la vie chère, les mécontentements ont surgi, les hypocrisies se sont manifestées comme sortent de terre, en temps d'orage, toutes sortes de bêtes étranges.

C'est d'ailleurs une loi de l'histoire que dans les grands bouleversements des peuples on s'en prend toujours au régime existant pour en faire le bouc émissaire de toutes les rancunes, que ce soit à tort ou à raison.

Le premier Empire est mort de Waterloo, et le second de Sedan.

La République, qui n'a pas connu la défaite et qui va donner la victoire à la France, ne pouvait échapper à la loi commune.

Pendant les jours sombres des premiers difficultés, il était de mode de reprocher son impréparation, ses négligences, son imprévoyance et ses légèretés. Et là-dessus la légende s'était bâtie, qu'on n'avait rien fait, qu'on n'avait rien et qu'on était allé en guerre à la même insouciance que M. Emile Ollivier.

Les derniers soutiens du roi et les derniers démenteurs de l'Empire souriaient avec une telle satisfaction qu'on avait fini par se demander s'ils ne faisaient pas passer la haine du régime républicain avant les intérêts de la France.

Le mérite de M. Klotz, à la date du 18 juillet, c'est d'avoir figé ce sourire. On avait beau dire que la bataille de la Marne n'avait pas été gagnée avec des bâtons, que 4.500 canons français avaient répondu à 5.000 canons allemands, que l'organisation de nos effectifs avait été admirablement conduite. Tout cela ne comptait pas et la mauvaise foi politique continuait ses ricanements.

Il fallait une voix autorisée pour dire l'effort accompli et les services rendus par le Parlement.

Nul mieux que le président de la commission du budget ne pouvait établir la note de ce patriotique labeur.

Il l'a établie en maître, sans passion, sans parti-pris, avec le souci de la vérité, qui à convenue toute la Chambre et qui convaincra le pays.

M. Klotz a démontré que ce n'est pas seulement d'aujourd'hui que le Parlement a songé à faire son devoir de contrôle. Pour ne pas remonter plus haut, les archives de la commission établissent qu'en 1905 le rapporteur du budget de la guerre, à la suite d'une inspection de nos places fortes, regrettaient que sur le crédit accordé par la commission du budget, on ait annulé 3 millions pour des dépenses qui concernent les travaux.

Et, dans toutes les circonstances, il en a été de même et la Chambre a accordé tous les crédits qui lui étaient demandés pour la défense nationale.

Il ne s'agit pas seulement des dépenses qui ont été engagées pour l'entretien courant de l'armée, mais des crédits affectés à la troisième section, c'est-à-dire des dépenses qui concernent les travaux neufs, les constructions neuves, le nouveau matériel et les approvisionnements de réserve.

Le rapporteur du budget de la guerre en 1906 écrivait même à ce sujet que, si les insuffisances ont été constatées, la responsabilité ne saurait incombent à la Chambre.

Les crédits votés depuis 1905, pour les travaux de la 3^e section, s'élevaient à 1.647 millions.

Or, ces crédits, consentis par le Parlement, n'ont pas été entièrement utilisés.

Il est donc établi que la Chambre a accordé un peu plus que ce que l'administration de la guerre lui avait demandé.

Que les gens de bonne foi tirent de ce fait la conclusion qui s'impose.

Depuis 1905, les crédits accordés pour la défense nationale n'ont d'ailleurs fait qu'augmenter et, depuis cette date, c'est la commission du budget de la Chambre qui, ayant constaté que les crédits n'étaient pas suffisants pour la défense nationale, a demandé au gouvernement de faire des propositions additionnelles et a réservé son vote jusqu'au jour où le gouvernement a apporté les propositions nécessaires.

Depuis ce jour, les crédits relatifs à la 3^e section n'ont plus jamais diminué ; ils ont augmenté à chaque budget.

L'argument est décisif et il faut que tout le monde le connaisse depuis les députés et les sénateurs jusqu'au plus humble électeur de nos campagnes.

Ces faits, comme le dit M. Klotz, ne sont pas, en effet, très bien connus, parce que le secret avait été scrupuleusement gardé, mais le moment est venu de rompre le silence pour ne pas être injuste dans l'attribution des responsabilités.

En 1906, nouvelle intervention énergique de la commission du budget.

Une augmentation de 40 millions est accordée à cette date pour le programme militaire, et, depuis, les chiffres n'ont fait que grossir.

« Toujours la même politique, pas de

réduction sur la troisième section concernant le matériel et les munitions, mais une augmentation constante des crédits. »

Ces chiffres peuvent être vérifiés, le Journal Officiel à la main, ainsi que l'a dit le président de la commission du budget.

M. Klotz a démontré de la même façon qu'en 1911 et 1912 la commission intervint à nouveau pour engager des dépenses hors budget en vue de hâter la réalisation de certains travaux de défense et préparer les réserves de guerre et les approvisionnements.

Il établit enfin l'œuvre de la Chambre et de la commission du budget, en ce qui concerne les mitrailleuses, l'artillerie de campagne, l'aviation et l'artillerie lourde.

C'est sur ce dernier point surtout que nos adversaires cherchent chicane.

Or, il est établi maintenant que c'est sur l'initiative de la commission du budget qu'ont été inscrits pour la première fois par la Chambre les crédits pour l'artillerie lourde à tir rapide, à l'occasion de la fabrication du canon Rimailho.

M. Klotz conclut en affirmant que la Chambre a rempli tout son devoir tant par le vote des crédits nécessaires que par son heureuse initiative en engageant certaines dépenses et en veillant avec un soin jaloux à leur stricte utilisation.

Elle a donc donné au pays le maximum de ses moyens de défense.

« Au lieu d'être un frein chaque fois que l'intérêt de la défense nationale a été engagé, elle a été — et elle restera — un moteur. »

Ce discours a été hâché par les applaudissements unanimes de l'Assemblée. Notre honorable collègue Millevoix a tenté à lui porter l'hommage de sa loyauté en disant que tout cela était vrai et que le Parlement n'avait qu'à continuer dans cette voie.

Les ennemis du régime n'auront qu'à se consoler.

Le général Joffre avait déjà dit que la République pouvait être fière de l'armée qu'elle avait préparée. Le président de la commission du budget a dit à la France comment cette préparation s'est faite. C'est elle qui nous a valu le salut beaucoup plus que la Sainte-Vierge ou que le vin des côteaux champenois.

On le savait, mais après le discours de M. Klotz, il n'y a plus que les gens de parti-pris qui pourront encore douter.

Qu'on les laisse à leur rage inutile. Ils sont échec et mat et la République a gagné la partie.

LEO BOUYSSOU
député des Landes.

La bataille de la Somme

L'Agence Havas nous communique la note suivante que nous publions à titre documentaire :

L'état-major allemand s'efforce de réduire par tous les moyens (communiations, canonnades, fausses dépêches, etc.) l'importance et les résultats de l'offensive franco-anglaise des deux côtés de la Somme.

Les journaux de Berlin et de Cologne, dociles aux notes de l'état-major, ont publié des cartes truquées ; puis ils ont expliqué à leurs lecteurs que dans l'état actuel des choses, il était impossible de déterminer un tracé exact du front, que d'ailleurs les gains de terrain étaient fragmentaires et l'avance insignifiante.

Il suffit de rappeler qu'au cours de cette avance insignifiante, les troupes anglo-françaises ont fait 26.233 prisonniers, pris 140 canons de tout calibre, une quarantaine de mines, un fer et plusieurs centaines de mitrailleuses.

Grand Concours des Lois Sociales

organisé par "Le Bonnet Rouge"

plaira aussi à nos Soldats

(Voyez notre 2^e page)

L'opposition socialiste en Allemagne

Leipzig, 25 juillet. — La Gazette Populaire de Leipzig annonce que les socialistes Wemer, Moeller, Otto Daitan et Marc Lowenstein viennent d'être arrêtés à Berlin. Marc Lowenstein revenait du front russe ; il était en permission. Les raisons de leur arrestation sont encore inconnues.

En outre, les rédacteurs du journal socialiste de cette ville, Freie Presse, viennent également d'être arrêtés ; le rédacteur Oscar Offmann restera interné jusqu'à la fin de la guerre. Quant au rédacteur en chef, Otto Nibur, il a été condamné à trois mois de prison pour délit de presse. — (Information.)

Vers une entente

Les contre-projets succèdent aux contre-projets. Et la discussion menaçait d'être interminable, la commission de l'armée a demandé le renvoi à la commission.

Le principe du contrôle direct, — celui que nous avons défendu — a recueilli maintenant l'unanimité des adhésions ; personnel dans la Chambre n'y fait plus d'opposition. La controverse ne portait que sur la généralité des pouvoirs et le mode de nomination des délégués. La commission de l'armée vient de longuement discuter sur ces différents points et finalement a précisé le rôle des commissaires en rédigeant trois articles nouveaux, inspirés de la proposition de M. V. Dalbiez.

Quoi qu'il en soit, quoi qu'on dise aux conservateurs, les contrôleurs aux armées — comme m'les appelle M. Aristide Briand — deviendront une réalité et leur intervention dans la préparation de la guerre sera sans nul doute efficace. Le pays regrettera de ne pas les avoir réclamés plus tôt.

Représailles

On ne permettra aujourd'hui de ne pas parler de la situation militaire.

Au surplus, elle ne varie pas extrêmement d'un jour à l'autre, et ce ne sont pas les quelques centaines de prisonniers faits ici, de-là, qui rompent encore l'équilibre.

Profitez-en pour traiter un sujet particulièrement délicat et d'une brûlante actualité.

Le Comité International de la Croix-Rouge, dont les services ne se comptent plus, vient de publier un appel émouvant dont le Bonnet Rouge a reproduit, hier, les principaux passages.

M. Ador et ses collaborateurs dénoncent avec énergie comme inefficace et insultrice le système des représailles exercées sur les prisonniers.

Un bellégerant, écrivent-ils, a-t-il des raisons de croire que ses soldats, aux mains de l'ennemi, ne sont pas traités comme ils devraient l'être, ou que l'un d'eux a subi une condamnation qui semble inhumaine, il n'a pas le droit de faire appel aux sentiments de générosité de son adversaire. Il ne s'adressera pas aux neutres pour le prier de faire valoir auprès de son ennemi les considérations d'humanité et de justice. Il recourra d'emblée à la loi du talion, et il dépassera même la mesure de ses griefs. Il voudra que la dureté des représailles contrainne l'adversaire à céder ; et si celui-ci, au contraire, répond par de nouvelles rigueurs, elles en appellent de plus sévères encore. Et il arrivera ce que nous voyons aujourd'hui : c'est que les représailles sur les prisonniers deviennent une enclume barbare, dont le mobile est la vengeance, et dont le prix est payé par des innocents sans défense, jusqu'au jour où leur cri de souffrance fera fléchir les autorités de leur pays, et les obligera à renoncer à ces mesures qu'ils avaient prises vis-à-vis des prisonniers en leur pouvoir. Ces représailles sont d'autant plus injustes et cruelles qu'elles sont souvent provoquées par des renseignements inexacts.

Le Comité International de la Croix-Rouge déclare qu'il ne saurait rester indifférent à un tel spectacle.

Nous nous plions.

Il est inadmissible d'admettre que l'on fasse plus longtemps, dans une certaine presse, une surenchère abominable dont nos prisonniers font tous les frais. Ce n'est pas que nous songions une seule minute à défendre les procédés de l'administration

allemande. Mais nous n'admettrons pas qu'on lui donne des précétes et des excuses.

Le système des représailles est inefficace et fâcheux. La France a tout à gagner à se montrer humaine et généreuse. Le reste ainsi fidèle à la tradition qui lui a valu des sympathies mondiales, lesquelles n'ont pas peu contribué, aux jours d'épreuves, à l'aider à se dégager de l'étreinte allemande.

M. Ador note — et ici encore je pourrais préciser, s'il le fallait, par des témoignages et par des souvenirs — que dans deux camps, pour les blessés, on n'a partout qu'à se louer des procédés des différents services de santé. L'inhumanité n'est donc pas systématique ; et M. Ador a raison lorsqu'il dit qu'on doit, avant de recourir aux représailles, faire appel aux sentiments de justice de l'adversaire et lui proposer une entente en vue d'un régime semblable.

C'est là, disent les signataires de l'appel du Comité International de la Croix-Rouge, « la réalité qui devrait remplacer les représailles d'aujourd'hui, réalité de justice et d'humanité qui laisserait nos souvenirs de reconnaissance et qui contribuerait à éteindre des haines, ce grand obstacle à l'apaisement ».

Voilà des paroles humaines. J'allais écrire — car pour la France qui se bat pour le droit, il n'y a pas de fossé entre la justice et l'humanité — voilà des paroles françaises.

Il faut qu'en France surtout elles soient entendues. C'est le vœu de tous nos soldats, c'est aussi celui de toutes les familles qui ont des enfants en Allemagne et qui ne sauraient toujours tromper les procédés un peu grossiers d'une presse aveille.

Le système des représailles n'a rien donné, puisque jamais il n'a apporté la moindre amélioration dans le régime subi par les prisonniers. Essayons donc d'autre chose.

Noblesse oblige. La France se doit d'être humaine, même vis-à-vis d'ennemis inhumains.

GENERAL N...

SUR TOUS LES FRONTS

Les Allemands attaquent près d'Altkirch

Après un vif combat, ils sont rejetés des tranchées où ils avaient pris pied

Communiqué officiel

25 Juillet — 15 heures

723^e JOUR DE LA GUERRE

Au sud de la Somme, hier, en fin de journée, nous avons enlevé, au sud d'Estreées, un flot de maisons puissamment fortifié par l'ennemi.

Au cours d'une petite attaque, nos troupes ont chassé les Allemands de quelques tranchées qu'ils occupaient au nord de Vermandovillers.

Entre Oise et Aisne, nous avons dispersé à coups de fusils plusieurs reconnaissances qui tentaient d'aborder nos lignes dans le secteur de Tracy-le-Val.

Sur la rive gauche de la Vesle, une tentative ennemie à la grenade, vers la cote 304, a échoué sous nos feux de mitrailleuses.

Sur la rive droite, bombardement violent de toute la région comprise entre Fleury et La Lufée.

En Alsace, à la suite d'une préparation d'artillerie, les Allemands ont prononcé une attaque sur nos positions de Baischwiller, au nord-ouest d'Alsace. Après un combat assez vif, l'ennemi a été repoussé de quelques éléments de tranchées où il avait pris pied.

Accalmie sur le front oriental

COMMUNIQUE OFFICIEL

Pétroggrad, 24 juillet. — Communiqué du soir du grand état-major :

FRONT OCCIDENTAL

Rien d'important à signaler au cours de la journée.

FRONT DU CAUCASE

Sur la chaussée d'Erzindjian, dans la région de Ziart-Amassi, nos troupes ont repoussé deux contre-attaques turques et occupé des hauteurs près d'Aglic ; notre offensive continue.

A l'est de la chaussée d'Erzindjian, nous avons occupé une ligne sur la rivière Dourou-Darasi, après avoir repoussé plusieurs attaques turques.

Notre cavalerie a atteint la ligne Boz-Tara-Mortekli.

Petites Nouvelles

L'empêcher de se porter ailleurs, soit qu'il ait tenté d'exercer une poussée en avant. Les Russes ont dit un jour que nous n'abandonnerions jamais les Allemands tant qu'ils ne seraient établis leurs tranchées. — (Radio.)

On mande de Christiania que deux dirigeables allemands ont de nouveau survolé la côte méridionale de la Norvège. Les journaux se plaignent du passage presque quotidien des zeppelins au-dessus du territoire norvégien et protestent contre ces violations répétées de la neutralité.

Les journaux annoncent que M. Pachtich, qui est retourné à Corfou, est satisfait de son voyage à Rome.

L'Exploit de l'aviateur Marchal

Londres, 25 juillet. — L'exploit du sous-lieutenant Marchal, qui a traversé l'Allemagne en aéroplane et a lancé des proclamations sur Berlin, a causé une profonde sensation à Londres. Les journaux avaient annoncé, il y a quelques jours, d'après un journal de Cracovie, que l'aviateur de Nancy à Cholm, mais beaucoup de personnes doutaient de l'authenticité de ce

Discours

La confirmation officielle reçue hier de Paris a dissipé tous les doutes et permis l'expression de la plus franche admiration pour ce nouvel exploit de l'aviation française.

Le Daily Chronicle écrit : « La longue randonnée du sous-lieutenant Marchal de Nancy jusqu'à Cholm, sera placée parmi les exploits historiques comme le raid britannique sur Friedrichshafen. Une mauvaise chance singulière a forcé l'aviateur à atterrir quand il lui restait moins d'un douzième de son voyage à parcourir, mais le point à noter est la capacité de cet appareil spécial qui a pu transporter son pilote pendant 15 heures au-dessus des pays ennemis ; c'est une nouvelle preuve de la supériorité des alliés en matière aérienne ».

Allemagne et Italie

Rome, 25 juillet. — Le gouvernement italien vient de promulguer, en date du 13 juillet 1916, un décret contre les propriétés allemandes en Italie autorisant le séquestre des biens mobiliers ou immobiliers, l'interdiction du paiement et de l'exécution d'obligations de toute espèce ; la surveillance des entreprises ou agences commerciales ennemies.

Bourse de Paris

DU MARDI 25 JUILLET 1916

La période des vacances approche et les transactions sont très claires. La Rente Française 5 0/0 est toujours recherchée et les valeurs russes font bonne tenue ; rien qui mérite de retenir l'attention dans les autres compartiments.

Fonds d'Etat : Français 3 0/0, 64.50 ; 5 0/0, 99.75. — Extérieure, 38.55.

Actions diverses : Banque de France, 5.100. — Banque de Paris, 1.140. — Suez, 4.450. — Omnibus, 460. — Distribution, 410. — Monaco, 2.705 ; 1/50. — Malacca, 131. — Toulou, 1.123. — Mail, 508. — Hartmann, 417. — Dnieprovienne, 3.500.

A BATONS ROMPUS

Je n'ai pas un très grand appétit et je vis modestement. Mon repas de midi, que je prends d'habitude au restaurant, ne me coûte que 3 fr. 50, café compris. Je ne serai donc pas soumis à la taxe de cinq pour cent sur les additions dépassant cinq francs, proposée par le conseil municipal de Paris et dont le produit sera affecté aux œuvres de guerre de la capitale.

Bien que cette contribution ne me touche pas, je ne permets de la trouver injuste et maladroite et de la prévoir d'un petit rapport.

L'immense majorité des gens, qui déjeunent dans les bouillons et dans les brasseries, lui échappent ; ceux qui la paieront sont les clients des grands cabarets et des traiteurs à la mode. Or, une addition de cinq francs, dans ces établissements, n'a rien de fastueux et ne comporte pas l'absorption d'un menu de Lucullus. Pour cette somme, on a tout juste un hors-d'œuvre, un plat très ordinaire, un dessert et une demi-bouteille de vin. Ce que l'on paie surtout, c'est le raffinement du service et le luxe du décor.

Si l'on entend se soustraire à la taxe, on n'aura qu'à aller manger à la taverne. Beaucoup de gens se résoudront à cet expédient. Ainsi sera sensiblement diminué le rendement de cet impôt. Mais l'abandon des grandes maisons par une partie de la clientèle aura un autre inconvénient. Il rendra plus déserts encore les salons que la guerre a déjà vidés. Et la corporation des restaurateurs, soumise à tant de vexations et de restrictions, subira, de ce chef, de nouveaux dommages.

Je sais bien que ses membres n'ont pas, en ce moment, la cote d'amour auprès des pouvoirs publics et des corps élus.

On a laissé les mercantis du front édifier de scandaleuses fortunes, en vendant aux « poilus » des bibines agrieuses, du pinard mouillé et des conserves avariées ; tandis que l'on a pris, contre les honnêtes restaurateurs et les probes limonadiers de l'intérieur, les mesures les plus ruineuses et les plus tracasnières. Il est donc naturel qu'avec notre passion tenace de la routine, on continue de s'acharner sur les mêmes gens et de grappiller dans les mêmes caisses.

Seulement rien ne m'oblige à approuver cette méthode.

Il y a, au surplus, bien d'autres « notes » que les « additions » de restaurateurs, sur lesquelles on pourrait imposer — et avec plus de logique — une taxe de ce genre.

Je ne parlai que de dépenses somptuaires, bien plus somptuaires que les dépenses de bouche ; par exemple l'achat d'œuvres d'art, de bibelots dispendieux, de robes, de manteaux, de fourrures magnifiques, de bijoux, d'antiquités, d'automobiles de luxe.

Peut-être nos édiles n'ont-ils point songé à ces objets parce qu'ils sont, pour la plupart, d'humiles prolétaires, ne connaissant tout cela que vaguement, par ouï-dire, et ne croyant pas qu'on achète vraiment beaucoup de ces qu'on achète dispendieuses.

Mais quelques-uns, parmi eux, jouissent d'assez confortables revenus. Je ne doute pas qu'ils adhèrent à mes suggestions et qu'ils les appuient auprès de leurs collègues.

D'ailleurs, après les œuvres de guerre il y aura aussi les œuvres de paix à doter.

MONSIEUR RADIN.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Painlevé et se sont entretenus des affaires diplomatiques militaires et navales.

Georges CLAIRES.

La question du sucre

Les sucreurs quadruplent leur bénéfice normal Qu'on diminue le cours du sucre !

OISE. (De notre envoyé spécial). — Il y a une question du sucre, paraît-il. Mais ce qui existe c'est bien plutôt la question de la betterave puisque s'il n'y a pas de betteraves il n'y a pas de sucre. La réciproque est exacte, de la même façon.

Il est vrai que la betterave a bon dos, comme on dit. Au fond, en raisonnant, on reconnaît qu'elle n'est pour rien dans l'exagération actuelle des prix du sucre. Il n'y a qu'un responsable. C'est le sucrier. Et ceci est facile à démontrer. Nous n'avons qu'à écouter deux cloches : celle des fabricants et celle des Producteurs.

Elles sont contenues toutes les deux dans les lignes suivantes :

M. Em. Saillard, directeur du Laboratoire du Syndicat des Fabricants de sucre, donc porte-parole autorisé des Fabricants, tente de démontrer qu'en 1916 le cultivateur réalisera un bénéfice net de 150 francs par hectare, lequel, bénéfice, ajouté à l'impôt de 50 0/0 environ la valeur locative de l'hectare qui, réunie aux impôts, s'élève à environ 110 francs. Par des chiffres, M. Saillard établit les prix à payer pour l'achat de la betterave matière première ; il les calcule exactement, en chimiste qui élève dans le sèral en connaît les détours : 4.000 kil. de betteraves à 7.5% de densité moyenne, fournissent à l'industrie :

121 kil. sucre blanc, n° 3 ;
48 kil. sucre Clerget de mélasse ;
500 kil. de pulpe.

En temps ordinaire, la betterave est payée avec 7 à 8 fr. d'écart sur le cours du sucre n° 3, c'est-à-dire que si le su-

Aux Écoutes

Le Monsieur Peintre

Le monsieur peintre étouffe les paysans qui vont aux champs. Drôle d'idée de photographier des joies qui donnent tant de mal, de reproduire de sales herbes qu'on a une peine infinie à déraciner. Les artistes, vraiment, ont des idées bizarres. Ils sont, d'ailleurs, tous quelque peu torpés, tous les gens raisonnables le disent.

Puis, ou diable voit-il, le monsieur peintre, que les arbres sont bleus. Verts ils sont, depuis que le monde est monde. Quant aux sillons, ils sont couleur de terre, et non point ainsi habillés d'arc-en-ciel.

C'est donc beau, après tout, ce cheval attelé à la herse, et ce vieux mûchu qui les conduit ? Quand, à la ville, il y a tant de choses bien plus merveilleuses. Ah ! la devinure ! M. Chose, magasin de nouveautés ! Pourquoi diable vient-il s'installer devant des pierres, du chiendent et des charbons ?

Enfin faut de toutes espèces pour faire une société. Mais tout de même, il y a des personnes qu'on ne peut pas décrire. Comment voulez-vous, d'abord, quand on pourrait, puis on travaille à la ville, s'habiller propre, qu'on soit un peu fou de se mettre comme un vieux savetier ?

Le monsieur peintre peint, peint. On finit par s'habituer à le voir, mais quant à ses toiles, ça, jamais on pourra rien y voir.

Fanny CLAR.

Un officier français part de nos lignes, parcourt 1.300 kilomètres en pays ennemi, survole Berlin, jure sur la capitale de la Prusse des proclamations qui ont été dites.

Nous aurions pu bombarder la ville ouverte de Berlin, et tuer ainsi des femmes et des enfants innocents, mais nous nous sommes contentés de lancer seulement la proclamation suivante, etc.

Le geste est éminemment français, superbe de civilité. Le récit de cet exploit, parmi les neutres, ou la France complotait de même beaucoup d'amis, ne pourra manquer de montrer que la République n'a pas démenti, et que ses enfants n'ont rien perdu de leur belle générosité.

Les journaux français applaudissent au geste de l'aviateur Marchal.

Pas tous, pourtant. Il en est deux qui protestent, avouant qu'on n'a pas toujours des gestes héroïques.

Leur nom ? La Victoire et l'Echo de Paris.

Hier soir le Parnasse était en émoi. Un aimable confrère, M. Michel George-Michel, à la suite d'un article paru dans un quotidien illustré, s'est vu, disons... maltraité par ceux qu'il maltraita de sa plume agile et malicieuse.

Il s'agit d'une querelle artistique et M. Michel George-Michel a le tort de n'approuver la technique des « modernes » parisiens.

Donc après quelques siphonnades copieuses, quelques verres brisés, et quelques horions, tout s'arrangea devant le magistrat du quartier.

Le Pétier, petit journal illustré et animé de sentiments ultra-pieux, publié sous ce titre : « La charité pendant la guerre », le 23 mai, jour de rassemblement de sa commission.

Le 15 juin 1916, Baudraz avait déjà refusé de faire son service et, de ce chef, il a été condamné à la peine de 4 mois de prison. Aujourd'hui, comme l'an dernier, Baudraz motive son refus de servir en invoquant ses convictions religieuses, c'est-à-dire sa résolution inébranlable de ne pas remplir ses obligations militaires.

De l'enquête et des débats il résulte que dans la vie civile Baudraz jouit d'une réputation de toute honnêteté.

Après avoir purgé sa peine, en automne 1915, Baudraz fut appelé comme instituteur à l'école secondaire libre de Missy, et a enseigné sans chercher à faire du prosélytisme en faveur de ses idées.

Sans pouvoir être considéré comme irresponsable, Baudraz, dont la sincérité ne saurait être mise en doute, paraît cependant ne pas se trouver dans un état mental tout à fait normal, en ce sens que ses déclarations contradictoires sont le fait d'un illuminé ; ainsi, il proclame que si sa femme, sa mère ou ses enfants venaient à subir les derniers outrages en sa présence, dans sa maison, il ne prendrait pas une arme pour les défendre contre l'agresseur ; en pareil cas, il est partisan de l'institution de la gendarmerie.

L'instituteur Baudraz a développé devant le juge la théorie de ses idées, savamment analysées par le capitaine auditeur Chauvaud.

LÉON SAVADIAN.

Le Journal du Peuple, qui avait été frappé d'une suspension de trois mois, vient, par décision de M. le ministre de la guerre, d'être autorisé à paraître, après un mois de suspension. Le Journal du Peuple reparaitra donc cette semaine.

Le peintre et graveur Henri de Groux termine un album : Le Visage de la Victoire. Ce visage-là ne ressemble nullement aux faces illustrées des journaux élégants. La censure est passée par là.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Grand Concours des Lois Sociales

organisé par "Le Bonnet Rouge"

plaira aussi à nos Soldats

A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi

200 prix d'une valeur de 10 fr.

que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

Le concours des lois sociales organisé par "Le Bonnet Rouge" plaira aussi à nos Soldats. A leur intention nous avons créé des prix consistant en colis renfermant des objets utiles et des produits alimentaires. Ils y trouveront notamment des conserves, des confitures, du chocolat, des articles de fumeur, de la papeterie, etc. Il y aura ainsi 200 prix d'une valeur de 10 fr. que nous expédierons aux militaires que voudront bien nous désigner les lauréats du Concours.

nombre de masses dites par les soins de l'Association de Notre-Dame de Salut, pour l'âme des soldats défunts. Vingt-sept mille cinq cents vingt-cinq messes ont été célébrées à cet effet.

Mais il nous semble que ces messes n'ont point été célébrées gratuitement. Donc, en fait de charité pendant la guerre, où se trouve-t-elle cette charité ? La dernière phrase, d'ailleurs, recommande d'adresser les offrandes... On reconnaît bien la notre sainte mère l'Église !

Le cardinal Gasparri publie dans l'Observateur Romano un reserit à propos d'une demande du Pape. Benoît XV désire « qu'à l'occasion du second anniversaire du très funeste événement... tous et chacun des Ordinaires en Europe mettent tout leur sollicitude à ce que dans les églises et oratoires de leurs diocèses respectifs le dimanche 30 juillet prochain, tous les enfants des deux sexes communiés de la façon la plus solennelle aux intentions du Saint-Père ».

On remarquera, dit le journal pieux qui publie cette information, la forme claire et discrète tout ensemble sous laquelle le reserit indique que la raison de cette communion solennelle est le second anniversaire de la déclaration de guerre !

Pourquoi diable cette discrétion ? Est-ce que les catholiques ignoraient que nous sommes en guerre ?

Des aéroplanes viennent d'être apposés sur les murailles des communes de Seine-et-Marne. Ces affiches donnent, avec détails, la façon exacte de reconnaître les avions français ou ennemis.

Elles indiquent aussi, en cas d'atterrissage, ce qu'il faut faire, la conduite que doivent tenir les habitants accourus sur le lieu de la chute. La dernière partie est consacrée à l'arrivée inopportune d'un aéro allemand. Après avoir prié qu'on se saisisse au plus tôt des aéroplanes volés de quelle façon on doit agir avec l'appareil.

« En cas de velléité de remise en marche de l'aéroplane, user de violence pour empêcher le départ, en brisant soit la queue de l'avion, soit une roue.

« L'aéroplane doit être conservé intact jusqu'à l'arrivée des autorités militaires compétentes. »

Mais alors si on brise la queue ou la roue de l'avion, comment pourra-t-on le conserver intact ? Va y avoir des contraventions.

Le Journal du Peuple, qui avait été frappé d'une suspension de trois mois, vient, par décision de M. le ministre de la guerre, d'être autorisé à paraître, après un mois de suspension. Le Journal du Peuple reparaitra donc cette semaine.

Le peintre et graveur Henri de Groux termine un album : Le Visage de la Victoire. Ce visage-là ne ressemble nullement aux faces illustrées des journaux élégants. La censure est passée par là.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, convoque ses membres en assemblée générale le 27 juillet, à 3 heures, 19, rue Blanche (hôtel de la société des ingénieurs civils de France), à l'effet de statuer principalement sur le projet de loi des dommages de guerre préparé par la commission de la Chambre.

Le titre est de "Homme Enchaîné. Le lecteur aussi — et nous nous en voudrions d'y ajouter le moindre commentaire.

On a pu voir dans Excelsior, dit notre confrère, une photographie fort bien venue de M. Raymond Poincaré, où le président de la République française est représenté en uniforme et coiffé d'une casquette plate, semblable à celle des généraux anglais, avec broderie au-dessus de la visière. On ne pouvait malheureusement reconnaître la couleur de la tenue présidentielle, mais Excelsior, heureusement, a publié sous la photographie cette « légende » d'une incontestable réalité :

Lors de sa dernière visite aux armées de la Meuse et de la Somme, le président de la République avait revêtu une tenue bleu horizon complétée par une casquette de la même teinte rehaussée d'une rangée de feuilles de chêne ton sur ton.

D'autre part, on lisait dans le "Temps", le même jour :

L'abus de certains mots a chauffé certaines imaginations. Parmi les députés partisans de la "délégation aux armées", il y en a qui ont songé aux commissaires aux armées de la Révolution française, et qui se sont vus — ou rêvé — caracolant devant les états-majors, le sabre au côté, le chapeau à plumes sur la tête, le col d'habit largement ouvert sur la cravate bouffante, désignant d'un doigt impérieux l'ennemi qu'il faut abattre, fronçant les sourcils en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect.

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

Reconnaissons que, d'après son image, la casquette de M. Raymond Poincaré n'a pas de plumes, que sa cravate n'est point sur le col et qu'il ne fronce aucunement les sourcils « en écoutant le rapport d'un général incapable ou suspect ».

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

Passionnément germanophiles sont trois autres organes pareillement cléricaux : la Tribune, journal conservateur (25.000 exemplaires) ; le Courrier Espagnol, carliste (30.000 exemplaires) ; et l'Univers, organe des évêques et du haut clergé (12.000 ex.).

Par contre, tous les journaux d'extrême-gauche sont passionnément francophiles : Espana Nueva, républicain (15.000 ex.) ; Pais (idem) ; Radical (8.000 ex.).

Restent les organes modérés : à l'exception de l'Imparcial (50.000 ex.), qui évolue, d'ailleurs, lentement vers la francophilie, tous sont pour les alliés. Ce sont le Libertad (80.000 ex.) ; la Correspondencia de Espana (60.000 ex.) ; et le Herald de Madrid (60.000 ex.).

Neutres, mais plutôt bienveillants pour les alliés, les deux journaux officiels : le Diario Universal, l'officiel des conservateurs, quand ceux-ci sont au pouvoir ;

Et ce tableau nous confirme l'exactitude de ce que nous avons dit et que nous répétons chaque fois que quelque publiciste cléricale, fanatisé par M. Baudrillard, prétend le contraire : qu'il en est en Espagne comme partout ; qu'on aime la liberté d'agir et de penser aime la France.

GAEIUS.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître que c'est M. Albert Mousset qui dit vrai quand il signale le grand journal catholique comme un organe d'une germanophilie patente.

lentive de ce journal nous fait un devoir de reconnaître